



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 6/11/2020

### Régulation des espèces sauvages

Dans le contexte actuel du confinement, les autorités sont amenées à identifier les activités d'intérêt général qui doivent perdurer.

Le maintien de l'équilibre entre préservation des activités agricoles, protection des peuplements forestiers et la faune sauvage, constitue un enjeu majeur.

En cette période automnale, correspondant habituellement à l'exercice de la chasse et à la réalisation d'une part très importante des prélèvements, la régulation des espèces de faune sauvage responsables des dégâts agricoles et sylvicoles est nécessaire.

Ainsi, pour procéder à ces régulations, et au regard de l'importance de préserver cet équilibre agro-sylvo-cynégétique dans le département, Monsieur le Préfet de l'Isère a décidé de solliciter les partenaires chasseurs, impliqués dans la gestion cynégétique, au titre des missions d'intérêt général.

Ces opérations sont réglementées par voie d'arrêté préfectoral et :

- concerneront exclusivement les espèces sangliers, cerf, chevreuil (chasse en battue ou à l'affût) ;
- s'inscriront dans le cadre général des dispositions de l'arrêté préfectoral d'ouverture-clôture de la chasse (jours de chasse non modifiés) ;
- seront mises en œuvre dans le strict respect des gestes barrières (limitation du nombre d'intervenants, interdiction des rassemblements, fermeture de la cabane de chasse...).

L'objectif de ce dispositif est de garantir la pérennité des activités agricoles, d'éviter une explosion des coûts liés aux dégâts causés aux cultures par le gros gibier, et de garantir la continuité des actions de préservation des peuplements forestiers, conformément aux engagements pris dans le cadre du Programme Régional de la Forêt et du Bois.

**Contact presse  
Bureau du cabinet et  
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05  
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr  
Twitter : @Prefet38  
12, Place de Verdun  
38000 Grenoble Cedex 01

**Direction Départementale  
des Territoires**

Tél : 04 56 59 42 32  
Mél : ddt-chasse-faune-sauvage@isere.gouv.fr  
Adresse, 17, bd Joseph Vallier, BP 45  
38040 Grenoble Cedex 9